



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa
Date	Dimanche 21 mai 2023	Heure de départ 18 h 30
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp. : 18 °C)	Vent : 18 km/h (Nord-Ouest)
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)	
Nombre de courses	10	Courses de qualification 4 SC/KR
Total des paris mutuels	\$349,913	
Inscriptions totales	70/73	
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes
x		Visite de l'enquêteur
e		Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Une correction a été apportée à la Course 2 pour le cheval, "SOMEHOPESOMEWHERE", qui ne figurait pas dans le Programme LHPIE et qui n'avait pas reçu de Lasilix avant cette course.
- Un retrait hâtif a été effectué par les juges (lésion) du cheval, "PERPETUAL ROCK", de la Course 10.
- L'entraîneur, Yves Tessier, s'est présenté au bureau des juges pour récupérer la trousse de divulgation du résultat d'analyse positif obtenu du cheval, "LITTLE MANNY", (3RP53), concourant dans la Course 3, disputée le 30 avril 2023, sur l'hippodrome Rideau Carleton.
- Dre Linda Berthiaume Atack, vétérinaire de la CAJO, s'est rendue au bureau des juges pour discuter des protocoles HPIE et de la compétence des techniciens vétérinaires.

Courses :

- En raison de problèmes informatiques, le technicien responsable de la vidéo n'est pas en mesure de téléverser les images de l'enquête ce soir.
1. **Enquête** au sujet du #2, "JITTERBUG FLIP", (Pascal Berube), relativement à la règle de la rampe intérieure dans le dernier virage.
Le #2 a touché deux pylônes consécutifs, mais ne s'est rendu à l'intérieur d'aucun d'entre eux.
Aucune infraction à la règle de la rampe intérieure n'a donc été commise.
Rien d'autre à signaler.
 2. Examen du bris d'allure survenu au #1, "CHASING GOOSEBUMPS", (Stephane Pouliot), avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille.
Le #1 a fait un bris d'allure et a provoqué des obstructions au peloton (tous les autres chevaux ont été inscrits dans la statistique avec obstructions).
Le #1, arrivé en 6^e position, a été placé en 7^e position (règle 22.09 de la CAJO).
Rien d'autre à signaler.
 3. Rien à signaler.
 4. Reprise de départ, car il y avait une bernache du Canada sur la piste.
Rien d'autre à signaler.
 5. Rien à signaler.
 6. Un retrait tardif a été effectué par le vétérinaire (maladie) du cheval, "BIG MONEY MISS".
Un remboursement de \$ 405 a été opéré.
Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
Rien d'autre à signaler.
 7. Rien à signaler.
 8. Le conducteur du #6, "BETTIM AGAIN", (Pascal Bérubé), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.
 9. Nous avons discuté avec Mike Healey, le conducteur-entraîneur du #1, "SHADOW DAVE", au sujet de l'équipement de course et de la présence d'un réflecteur rouge sur chaque disque de roue.
M. Healey a été informé que le comité estimait que ces disques de roue n'étaient pas conformes à la définition des couleurs acceptables (couleur uniforme ou incolore) et qu'ils seraient interdits en vertu de la règle 22.22 de la CAJO (interdire l'utilisation de tout équipement jugé dangereux).

Rien d'autre à signaler.

10. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 3

Le #3, "NEVER MIND N" (1), pour \$ 18,000, par Limco inc., entraîneur Victor Puddy.

Course 5

Le #5, "TAHUYA BREW" (2), pour \$ 8,500, par Don Ley et Gordon Ley (entraîneur G. Ley).